Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **59 (1986)**

Heft 6

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Protection des locataires: oui ou non!

En 1985, lors de son assemblée annuelle à Montreux, la section romande de l'USAL a choisi pour thème de ses débats la protection des locataires: on sait qu'à la suite de l'aboutissement en 1982 de l'initiative populaire pour la protection des locataires, le Conseil fédéral lui a opposé un contre-projet qui, sans aller aussi loin que l'initiative, n'en reprend pas moins un nombre important des positions défendues par les initiateurs.
Le lecteur retrouvera dans les pages de ce numéro un large compte rendu des exposés et du débat qui les a suivis. Rappelons également que, lors de son assemblée du 24 mai 1986 à Lausanne, l'Union suisse pour l'amélioration du logement a choisi de traiter du même sujet.
Depuis lors, la situation a encore évolué: samedi 31 mai, à Berne, les délégués de la Fédération suisse des locataires ont pris la décision de retirer l'initiative, en faveur du contre-projet du Conseil fédéral. Pourquoi cela?
On se rappelle qu'en 1977, une initiative de même nature n'avait pas trouvé grâce devant le peuple, les voix des partisans d'une défense améliorée des locataires s'étant partagées entre l'initiative et le contre-projet fédéral: c'est le problème de l'interdiction du double oui, si bien que quand bien même un million et demi de citoyens avaient voté pour une protection accrue, il avait suffi d'un million de «neinsager» pour remporter la décision.
C'est précisément cette situation que la Fédération des locataires ne veut plus voir se reproduire, d'où la sage décision de retirer l'initiative, et de ne laisser en lice que le contre-projet du Conseil fédéral; on verra bien, lors de la votation populaire, de quel côté penchera la majorité des voix.
l'USAL ne saurait rester indifférente à ces problèmes de la protection des locataires, preuve en soit le contenu de ce cahier. Il convient de se rappeler que de nombreuses coopératives ont vu le jour grâce à l'action résolue de locataires qui ne voulaient plus dépendre de la bonne ou mauvaise humeur de leur propriétaire, ou des aléas du marché locatif, et qui ont pris en charge la constitution d'une société à but non lucratif et la construction de logements coopératifs. Cette voie-là n'est d'ailleurs toujours pas dépassée. *Pierre-Etienne Monot.*

Sommaire

Union suisse pour l'amélioration du logement, section romande: assemblée générale 1985 à Montreux:
- Procès-verbal 3
- Rapport du comité de la section romande 5
- Rapport du rédacteur de la revue *Habitation* 9
- L'initiative populaire pour la protection des locataires, le contre-projet du Conseil fédéral, la révision du droit de bail à loyer et le projet de loi fédérale instituant des mesures contre les abus dans le secteur locatif:
- Exposé de Me Bernard Ziegler 10
- Exposé de M. Giacomo Roncoroni 12
- Exposé de M. Daniel Laufer 15
- Débat et interventions 19

- Economie de la construction: au Conseil national, motion Meizoz pour un indice suisse des prix à la construction de logements 22

- Bibliographie: «Dix ans d'Architecture vaudoise» 23

- Renseignements techniques 24

habitation

Revue de Suisse romande pour le logement, l'architecture, l'urbanisme, l'aménagement du territoire et la protection de l'environnement.

Edition
section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, rue Clos-de-Bulle 8, 1004 Lausanne

Bureau de la section romande
Bernard Vouga, architecte, Lausanne, président
René Gay, Genève, vice-président
Pierre Liniger, Lausanne, secrétaire
Adriano Rizzetto, Lausanne, caissier

Rédaction
Pierre-Etienne Monot, architecte EPF-L, enseignant à l'EAUG, rue Cité-Derrière 15, 1005 Lausanne, tél. (021) 22 51 49.

Comité de rédaction
Président: B. Vouga.
Membres: MM. R. Gay, P. Gilliand.

Administration et publicité
Avenue de Tivoli 2, 1007 Lausanne
Chèques postaux 10-6622-9, tél. 021/20 41 41

Diffusion
La revue *HABITATION* est l'organe officiel des sociétés coopératives d'habitation affiliées à l'USAL Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, du Groupe de Suisse occidentale et du Groupe du Valais, de l'ASPAN (Association suisse pour l'aménagement national), de la FAS (Sections romande et genevoise de la Fédération des architectes suisses)

Abonnement
Suisse: Fr. 29.— par an. Etranger: Fr. 42.—.
Prix du présent numéro: Fr. 3.40.
Chèques postaux 10-6622-9.